



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE
Séance du 25 juin 2018

N°127/06/2018 : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2018 - BUDGET ANNEXE CUISINE CENTRALE

L'an deux mille dix-huit, le lundi 25 juin à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 19 juin 2018.

Etaient présents : 34

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Pierre Antoine LEVI, Thierry DEVILLE, Alain CRIVELLA, Marie-Claude BERLY, Christian PEREZ, Aurore KOTHE, Maxime BERAUDO, Véronique LAGARRIGUE, Clarisse HEULLAND, Philippe FRANCOIS, Monique VALAT, Georges DARUL, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Vally CENTOMO, Jean TEKPRI, Jean GARROCQ, Angèle LOUCHART, Jean Martial DEJEAN, Jean-Michel MUSCATELLI, Nicole ROUSSEL, Philippe FASAN, Nadia CHEKLIT, Denis JUGUERA, Jean-François GARRIGUES, Laura NICOLAS, Quentin SUCAU, José GONZALEZ, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Arnaud GUITARD, Arnaud HILION, Marie-Dominique BAGUR

Pouvoirs : 10

Mesdames, Messieurs Sophie LARAN à Pierre Antoine LEVI, Laurence PAGES à Marie-Claude BERLY, Bernard PECOU à Philippe FRANCOIS, Danielle AMOUROUX à Robert INFANTI, Colette HARLE à Laura NICOLAS, Jean Luc BUDOIA à Maxime BERAUDO, Aurélie BURATTI à Christian PEREZ, Valérie RABAULT à José GONZALEZ, Carole DUNET-SCHUMANN à Arnaud GUITARD, Gaël TABARLY à Arnaud HILION

Absent : 1

Madame, Monsieur Thierry VIALON

**Madame Véronique LAGARRIGUE donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

Vu la délibération n°289 du 19 décembre 2017 portant adoption du Budget Primitif Annexe de la Cuisine Centrale,

Considérant que le budget supplémentaire (B.S.) est un document d'ajustement budgétaire qui comporte une particularité par rapport aux décisions modificatives (D.M.), et qu'il doit en effet retracer comptablement les affectations des résultats de l'exercice 2017, en section d'investissement et de fonctionnement et la reprise des reports d'investissement de l'année N-1,

En ce qui concerne l'affectation des résultats, l'obligation comptable est faite à la collectivité de financer prioritairement un déficit constaté le plus souvent en section d'investissement par un excédent constitué en section de fonctionnement.

Le Budget Supplémentaire de l'année N est présenté et voté après la constatation et le vote des résultats à travers l'adoption du Compte Administratif de l'année N-1.

Document d'affectation des résultats, document d'ajustement budgétaire, de chapitre à chapitre (chapitre 23 à chapitre 21 par exemple), document de reprise des reports, le Budget Supplémentaire peut aussi retracer marginalement l'inscription de dépenses et recettes nouvelles financées prioritairement par les résultats de l'exercice 2017, si ceux-ci le permettent.
Cette définition du B.S. s'applique pour le budget annexe de la Cuisine Centrale.

En section de fonctionnement : un mouvement du chapitre 011 au chapitre 65 à hauteur de 30 000 € concerne l'inscription de crédits supplémentaires pour financer des non-valeurs et des créances éteintes (recettes de la cantine non recouvrables)

En section d'investissement : inscription en recette de la reprise du résultat d'investissement 2017 de 82 460.80 € pour financer des dépenses d'acquisition de matériel et des dépenses de travaux.

Le Budget Supplémentaire 2018 – Annexe de la Cuisine Centrale - présenté s'équilibre en dépenses et recettes par section comme suit :

BUDGET SUPPLEMENTAIRE CUISINE CENTRALE 2018

F/I	R/O	DEPENSE		RECETTE		
		Chapitre	Proposition	Chapitre	Proposition	
FONCTIONNEMENT	REEL	011	CHARGES A CARACTERES GENERAL	-30 000,00		
		65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	30 000,00		
		Total Dépenses Réelles Fonctionnement		0,00	Total Recettes Réelles Fonctionnement	0,00
	ORDRE	Total Dépenses Ordre Fonctionnement		0,00	Total Recettes Ordre Fonctionnement	0,00
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		0,00	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	0,00	

F/I	R/O	DEPENSE		RECETTE		
		Chapitre	Proposition	Chapitre	Proposition	
INVESTISSEMENT	REEL	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	42 000,00		
		23	IMMOBILISATIONS EN COURS	40 460,80		
		Total Dépenses Réelles Investissement		82 460,80	Total Recettes Réelles Investissement	0,00
	ORDRE	Total Dépenses Ordre Investissement		0,00	Total Recettes Ordre Investissement	0,00
	REPORTS				Résultat d'investissement reporté	82 460,80
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		82 460,80	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	82 460,80		

TOTAL DEPENSES	82 460,80	TOTAL RECETTES	82 460,80
-----------------------	------------------	-----------------------	------------------

Le budget Annexe de la Cuisine Centrale 2018 (équilibré en dépenses et recettes) s'établit donc ainsi :

	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Total
Investissement	63 635,00	82 460,80	146 095,80
Fonctionnement	3 191 200,00	0,00	3 191 200,00
Total	3 254 835,00	82 460,80	3 337 295,80

Considérant que le Budget Supplémentaire 2018 – Annexe de la Cuisine Centrale, dans sa version réglementaire et détaillée a été joint à la présente, et adressé à tous les conseillers municipaux avec la convocation à la séance ;

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir, conformément à l'avis de la commission des Finances :

- Adopter le Budget Supplémentaire 2018 – Annexe de la Cuisine Centrale – tel que présenté.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX POUR ET 9 VOIX CONTRE, ABSTENTION : 0.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

04 JUIL. 2018

De sa publication et/ou notification le :

04 JUIL. 2018

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 26 juin 2018

Maire,

Brigitte BAREGES

